



SUD
BASKET BALL

Les rendez-vous Sud Basket Ball
27 novembre 2023 – 19h30



Ouverture par Jean Pierre Bruyère Président de la Ligue Sud



Présentation des Rendez-vous Sud Basket



Les thèmes de la soirée

- Les championnats 2^{ème} phase et phase finale
- La formation des Officiels
- Le traitement disciplinaire des dossiers de 3 FT
- Dates importantes du trimestre



Les championnats et Phases finales

- **Les secondes phases.**

- Les secondes phases des RMU13 et RMU15 ont démarré les 4/11 et 18/11.
- Pour les autres catégories jeunes (U13F/U15F/U17M/U18F et U20M), elles débuteront le week-end du 13 et 14 janvier 2024.
- A noter que l'intégration des clubs/sélections corses dans les championnats U15M/U15F et U17M n'est pas été aisée faute de candidats sur le continent.

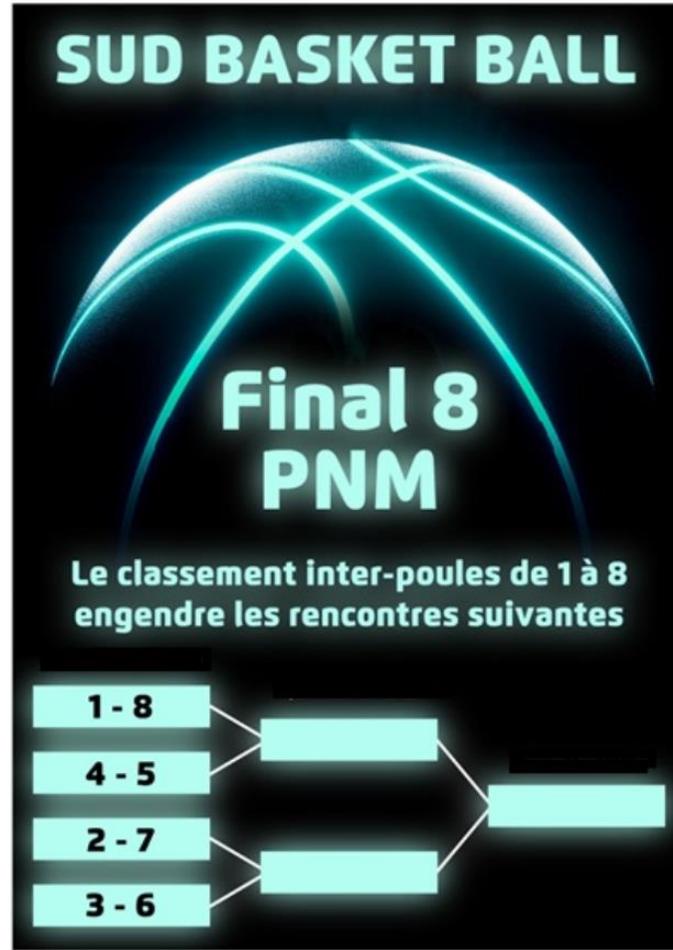
- **Le déroulement des phases finales.**

- Les ¼ de finales (PNM/U20M/U18F/U17M/U15F et U15M) démarrent le 4 et 5 Mai 2024 sur le terrain du mieux classé à l'issue de la saison régulière.
- Les ½ finales (RM2/RM3/PNF et RF2) se dérouleront les 18/19 Mai 2024 sur le terrain du mieux classé à l'issue de la saison régulière.



SUD
BASKET BALL

Les championnats et Phases finales



Les dates des phases finales de la Pré-Nationale Masculine:

- 4 Mai 2024
 - les $\frac{1}{4}$ de finales chez le mieux classé.
- 18 Mai 2024
 - les $\frac{1}{2}$ finales chez le mieux classé.
- 1^{er} Juin 2024 à 20h00
 - Finale



Les championnats et Phases finales

Les dates des phases finales en Régionale Masculine 2

- 18 Mai 2024
 - les ½ finales chez le mieux classé.
- 25 Mai 2024 à 20h
 - Finale.

Les dates des phases finales en Régionale Masculine 3

- 19 Mai 2024
 - les ½ finales chez le mieux classé.
- 26 Mai 2024 à 18h00
 - Finale.



Les championnats et Phases finales

Les dates des phases finales de la Pré-nationale Féminine

- 19 Mai 2024
 - les ½ finales chez le mieux classé.
- 2 Juin 2024 à 18h
 - Finale.

Les dates des phases finales en Régionale Féminine 2

- 19 Mai 2024
 - les ½ finales chez le mieux classé.
- 26 Mai 2024 à 15h30
 - Finale.



Les championnats et Phases finales

La commission sportive va faire appel à candidature pour les 8 lots des ½ finales jeunes.

- Pour les U13F et U13M les 4 et 5 Mai 2024.
- Pour les U15F, U15M, U17M, U18F et U20M pour les 18 et 19 Mai 2024.

La commission sportive va aussi faire appel à candidature pour les finales régionales.

- Les 25 et 26 Mai 2024 pour les finales R2 avec 2 gymnases proches.
- Les 1^{er} et 2 Juin 2024 pour les finales R1.



La Formation des Officiels

ARBITRES

Stage de recyclage début septembre 1 journée

Objectif: Revalidation pour la saison sportive (test QCM et test physique).

Stage vacances octobre élites (JPR, STAGE FED, Potentiel (JPR)) sur 3 jours

Objectif: revoir les différentes consignes de l'arbitrage avec nouvelles règles et nouveau règlement ainsi que du travail de placement, vidéos séquençage, gestion.

Stage jeunes Arbitres sur 3 jours sur CIC U13

Objectif: travailler sur les différents aspects du jeu sur les jeunes joueurs (prise d'avantage).

Stage de mi-saison début janvier sur 1 journée

Objectif: compte-rendu sur la première partie de saison, rappel des différentes consignes de la saison et travail sur une thématique.

Stage de février avec les potentiels des comités ainsi que les arbitres régions

Objectif: travailler avec les différents potentiels des comités afin de les préparer à la saison prochaine en ligue puis, observer et travailler avec les arbitres régionaux sur les différents aspects du jeu.



La Formation des Officiels

ARBITRES

Stage réf 3x3 (printanière)

Objectif: apprentissage du règlement et consignes puis tournois support.

Finale Ligue Sud 5X5

Objectif: Observation et retour des meilleurs potentiel sur les rencontres

Finale Coupe Sud

Objectif: Observation et retour après chaque match

Master 3x3 de ligue:

Objectif: observation des réf 3x3 sur le tournois.

Soirée à thème : visionnage vidéo par thématique

Objectif: travail sur les différents points de l'arbitrage et travail sur l'identification et l'amélioration des point faibles

Tournoi TIP U15

Objectif: travail de perfectionnement avec les potentiels sur les rencontres avec observation retour vidéo



La Formation des Officiels

OTM

Stage de recyclage le 9 septembre

Objectif: Revalidation pour la saison sportive (test QCM et ateliers sur les modifications règlementaires).

En janvier 1^{ère} 1/2 journée ou soirée de formation

Objectif: retour sur le vécu du début de saison et travail du règlement sous forme de jeu style trivial poursuit.

Campus 3x3 (début janvier)

Objectif: Formation de nouveaux marqueurs 3x3.

En février et avril (2 journées à fixer)

Objectif: Formation aux statistiques par des formateurs fédéraux.

Master de ligue:

Objectif: observation des marqueurs 3x3 sur le tournoi.

En mars 2^{ème} 1/2 journée ou soirée de formation

Objectif: travail sur une ou plusieurs thématiques choisies par les OTM.



La Formation des Officiels

OTM

Avril 2024 TIP U15

Objectif : Evaluation des OTM formés durant la saison.

Finales 5x5

Objectif: observations et validations de niveaux.

RAPPEL : Une formation continue en ligne est également proposée toute la saison sur le site INFBB de la Fédération.

Le traitement disciplinaire des dossiers de 3FT



Chronologie

Réception de la
3^{ème} FT G1 ou
FDSR par le
licencié

Enregistrement de
la faute dans FBI
par la
Commission
compétente

Délai des 48h
pour présenter
ses observations

À défaut
d'observations,
envoi des
messages
automatiques sur
FBI

Information de la
CRD par tout
moyen - transfert
du message FBI à
la CRD

Traitement du dossier par la CRD

Réception de l'information selon laquelle le licencié a reçu 3FT G1 et/ou FDSR

Réception d'observations dans les 48h	Absence d'observations
Procédure disciplinaire classique – identique à celle des saisons précédentes	Messages FBI automatiques générées aux différents protagonistes (licencié, LR, CD, club...)
<p><u>En bref :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Accuser bonne réception des observations• Suppression de la sanction incrémentée dans FBI au licencié• Information au club/CD/LR de la réception d'observations par la CRD • Ouverture du dossier disciplinaire• Prochaine réunion CRD : traitement du dossier	<p>La CRD est informée du cumul :</p> <p>→ Une date pour le weekend de suspension est suggérée dans le message FBI</p> <p>2 options :</p> <ul style="list-style-type: none">• La date convient à la CRD : pas de modification• La date ne convient pas à la CRD pour diverses raisons : modification du week-end sur FBI
Notification de la décision	Envoi de la décision au licencié lui indiquant le week-end de suspension
Renseignement, le cas échéant, de la sanction dans FBI	→ Idéalement dans la semaine suivant la 3 ^{ème} FT/FDSR

Contenu de la décision



117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

«Civilité» «Nom» «Prénom»
«Sc»
«Adresse_1»
«Adresse_2»
«CP» «Ville»

Paris, le 3 novembre 2023

2023/MNA/ASX/HCN/«N_DR» DC
Commission Fédérale de Discipline

→ Référence décision CRD

Par courrier électronique avec accusé de réception
«Mail»

«Civilité»,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la décision adoptée par la Commission Fédérale de Discipline dans le cadre du dossier :

CFD N°«N_DR» – 2022/2023 – Affaire «Nom» «Prénom» (3 FT et/ou FDSR)

→ Numéro de dossier

En application de l'article 23 du Règlement Disciplinaire Général de la Fédération Française de Basket-Ball, la présente décision est exécutoire selon les modalités prévues par la présente décision.

Pour votre entière information, nous vous informons que cette décision peut être contestée :

- ✓ A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans sa section disciplinaire, dans les sept jours ouvrables à compter de la notification de la présente décision, conformément aux dispositions de l'article 19 du Règlement Disciplinaire Général.
- ✓ L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement d'un montant de 310 Euros, prévu par les dispositions de l'article 19.2 du Règlement Disciplinaire Général.

→ Voies et délais de recours  IMPERATIF

En application de l'article 19.4 du Règlement Disciplinaire Général, l'appel n'est pas suspensif.

Nous vous prions d'agréer, «Civilité», l'expression de salutations distinguées.

Signature président

→ Signature président CRD

Copies : CD/LR/Club...

→ Copies

Contenu de la décision

Au cours de la saison sportive 2023/2024, vous vous êtes vu infliger les fautes techniques et/ou fautes disqualifiantes sans rapport suivantes :

→ Saison de référence

- 1^{ère} faute technique lors de la rencontre n°«N_match_1FT» Poule «Poule» du «Date» du Championnat de France «Chpnat» opposant «Club_A» à «Club_B» ;
- 2^{ème} faute technique lors de la rencontre n°«N_match_2FT» Poule «Poule2» du «Date3» du Championnat de France «Chpnat4» opposant «Club_A5» à «Club_B6» ;
- 3^{ème} faute technique lors de la rencontre n°«N_match_3FT» Poule «Poule7» du «Date8» du Championnat de France «Chpnat9» opposant «Club_A10» à «Club_B11».

→ Enumération des FT G1 ou FDSR (liste sur le profil FBI du licencié)

À la suite de l'enregistrement de ces fautes techniques et ou fautes disqualifiantes sans rapport, la Commission Fédérale de Discipline a régulièrement été saisie en application de l'article 10.1.2 du Règlement Disciplinaire Général.

→ Règlementation applicable

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'annexe 2 du Règlement Disciplinaire Général, vous aviez la possibilité d'adresser vos observations écrites à la Commission Fédérale de Discipline ou de demander à comparaître devant cette dernière, dans un délai de 48 heures à compter de l'enregistrement de la troisième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport, soit jusqu'au «Date_48H».

→ Constat absence d'observations / observations transmises, argumentaire du licencié...

Toutefois, il est avéré et établi que vous n'avez pas transmis d'observations écrites ni demandé à comparaître devant la Commission Fédérale de Discipline dans le délai réglementaire.

→ Argumentaire CRD, base réglementaire...

Ainsi, en application de l'article 2.a de l'Annexe 2 du Règlement Disciplinaire Général, la Commission ne peut qu'appliquer la sanction automatique réglementairement prévue ;

PAR CES MOTIFS,

La Commission Fédérale de Discipline décide :

- D'infliger à «Civilité» «Nom» «Prénom» «N_licence», un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives ;

→ Décision

La sanction de «Civilité» «Nom» «Prénom» s'établira lors du week-end «Date_sanction».

→ Date d'exécution

Suites à donner

→ **Si le « puni » réalise les deux matchs d'arbitrage dans le délai d'un mois :**

- L'interdiction de participer aux compétitions pendant 1 week-end sera **non-avenue**

→ Conséquences pour la CRD :

- Aucune action à réaliser

→ Conséquences sur FBI :

- Suspension automatique de l'interdiction
- Une trace est conservée sur le profil du licencié

→ **Si le « puni » ne réalise pas les deux matchs d'arbitrage ou si le « puni » ne répond pas au mail de désignation dans les 5 jours :**

- Il ne pourra pas participer aux compétitions lors du week-end déterminé par la CRD et enregistré dans FBI

→ Conséquences :

- Aucune action supplémentaire à réaliser



Prochain Rendez-vous

Mercredi 24 janvier 2024 à 19h30

Si vous avez des thèmes que vous souhaitez aborder

cnerin@sudbasketball.fr

Mettre en objet du mail « RDV Sud Basket : »

Bonne soirée à tous



SUD
BASKET BALL